

CONSEIL COMMUNAL DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ

PREAVIS MUNICIPAL N° 10-2017

Concernant l'entretien du réseau routier communal pour l'année 2017

Rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc s'est réunie le mardi 6 juin 2017 à 19h30, à l'administration communale, Salle de Municipalité.

Etaient présents :

Présidente : Mme Céline Morier

Rapporteur : M. Daniel Moser

Membres : M. Eric Berthoud

M. Yves Filippozzi

Mme Elise Kaiser

M. Jean-Jacques Liaudat

M. Giuseppe Singarella

La commission a été reçue par M. Thierry George, Municipal. Etaient présents également Monsieur Grégoire Monnard, du bureau MCR Ingénieurs Civils Sàrl (ci-après MCR), que nous remercions pour les précisions apportées sur cet objet.

Contexte et principe de financement

Le présent préavis est conforme à la décision de la Municipalité de présenter, chaque année, un préavis pour l'octroi des moyens financiers nécessaires à l'entretien du réseau routier communal. Il s'inscrit dans le cadre budgétaire fixé par le préavis 21-2016, budget 2017.

Les travaux projetés s'inscrivent dans le programme d'entretien élaboré en collaboration avec le bureau MCR en 2009-2010, pour la période 2011-2016. Il est en effet rappelé que le financement de l'entretien du réseau routier ne se fait plus via le « ménage courant », mais aussi systématiquement que possible via préavis.

Par rapport à cette vision à long terme du programme d'entretien, un commissaire demande si elle est toujours d'actualité, ou si éventuellement elle devrait être refaite dans l'optique d'une meilleure planification. Le Municipal répond qu'il est procédé en continu à des mises à jour, ce qui permet de préparer avec une bonne maîtrise les préavis successifs. Un engagement de ressources pour un nouvel « état des lieux » ne serait pas judicieux et n'apporterait rien de plus aux connaissances actuelles.

La commission se pose la question de l'opportunité de créer de la dette pour des travaux d'entretien. Les explications données concernant la nature des travaux effectués comprennent des améliorations des couches de fondation et de l'infrastructure routière, qu'il est juste d'amortir sur plusieurs années. Dans ces démarches, il est tenu compte des retours possibles de la péréquation et des éventuelles subventions cantonales pour travaux d'entretien, en particulier pour les chemins agricoles (AF). M. Monnard précise que dans le cadre du présent préavis, le Ch. des Mossettes et le Ch. du Chevalet font l'objet de subventions.

Contenu et aspects techniques

Les précisions suivantes sont apportées par MM. George et Monnard :

- Ch. du Chevalet : plusieurs tronçons ont fait l'objet de travaux d'entretien depuis 2009. La réfection du tronçon proposé est nécessaire et avait été reportée les années antérieures faute de budget. Une question est posée sur l'opportunité de réaliser des revêtements perméables sur ce chemin, comme d'ailleurs d'une manière générale sur les chemins de desserte agricole et forestière. Même si globalement cette solution est à privilégier, le cas du Ch. du Chevalet ne s'y prête pas car, d'une part, les conditions topographiques (pente) et hydrologiques imposent un revêtement bitumineux et, d'autre part, ce chemin est abondamment utilisé pour du transport de longs bois. La solution retenue est donc judicieuse.
- Ch. des Mossettes : il s'agit de réaliser les 3 passages de ruisseaux les plus urgents, éventuellement 4 si le budget alloué le permet.
- Ch. de Pré-Bottonens : les travaux sont nécessaires au vu de l'eau qui s'écoule depuis les champs avoisinants en cas de crues.
- Ch. de Ferreyres : Il est admis que le choix de la nouvelle ligne VMCV, qui a rendu nécessaires ces travaux urgents, comporte des éléments plus complexes et qu'il ne peut être reproché à la Municipalité de ne pas avoir anticipé ces travaux de renforcement de la fondation routière et l'absence de tapis. Il est donc nécessaire d'en assumer les conséquences via ces travaux. Il est relevé que le tableau des coûts dans le préavis manque de clarté. Le devis MCR reçu avant la séance a permis de clarifier certains points.
- Place de l'Eglise : Les travaux projetés font suite à plusieurs interpellations et prennent en compte les projets de développement de la parcelle Eben-Hézer. Le principe est d'améliorer la situation pour les piétons sans devoir remettre en question l'aménagement global. Il s'agit également de répondre aux normes en matière d'éclairage lié au passage-piétons. Le débat est engagé sur l'opportunité de réaliser ces travaux maintenant, alors que le risque pourrait exister de devoir reprendre ces travaux lors des aménagements futurs. T. George apporte la démonstration que ces travaux de sécurisation seront compatibles avec les nouveaux aménagements, en parallèle à l'aide à la traversée qui sera réalisée, avec le déplacement de la sortie actuelle du chemin piétons reliant l'église au Home Salem. Cette démonstration est confirmée par M. Yves Filippozzi, qui siège par ailleurs à la Commission d'urbanisme.

Conclusions

Au vu de ce qui précède et après délibération, c'est à l'unanimité des membres présents que la commission ad hoc propose au Conseil communal, sous réserve des conclusions de la CoFin, d'approuver les conclusions du préavis 10-2017, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un montant de CHF 385'700.- ;
- Encaisser l'éventuelle subvention cantonale ;
- Autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir cet investissement selon le point-4 du préavis, rubrique « amortissement ».

St-Légier-La Chiésaz, le 11 juin 2017

La Présidente



Céline Morier

Le Rapporteur



Daniel Moser